



# PRÉFET DU VAR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 05 octobre 2021

Service Eau et Biodiversité

**Dérogation espèces protégées**

Courriel : [ddtm-biodiv@var.gouv.fr](mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr)

## Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7  
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté
<b>Objet</b> : demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement
<b>Motif(s)</b> : pour procéder ou faire procéder pour les années 2022 à 2024 inclus, sur la commune de Hyères, zone de l'aérodrome Toulon-Hyères, à la capture ou l'enlèvement, la destruction, l'effarouchement/perturbation intentionnelle, éventuellement transport, de plusieurs spécimens d'espèces protégées d'oiseaux : – avec limitation de prélèvement (nombre d'individus) : Buse variable (1 individu), Héron cendré (1), Hérons garde bœuf (6), Faucon crécerelle (1) – sans limitation de nombre : Mouette rieuse, Goéland argenté, Choucas des tours
<b>Demandeur</b> : BCRM de Toulon - Base aéronautique navale (BAN) de Hyères
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + dossier = demande

Contexte
Les oiseaux cités ci-dessus sont des espèces protégées sur l'ensemble du territoire français. En conséquence, le demandeur doit être habilité à détruire à titre dérogatoire ces espèces.
Objectif(s)
La demande vise à permettre la destruction/effarouchement de spécimens pour raison de sécurité aérienne et sanitaire aux abords de l'aérodrome Toulon-Hyères.
Avis
sécurité publique et aérienne : avis non requis - décisionnaire préfet de département
Modalités de consultation
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a> Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr">ddtm-biodiv@var.gouv.fr</a></li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/BIODIV à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>

Dates de la consultation	
Début de la consultation : 13 octobre 2021	Fin de la consultation : 02 novembre 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture du VAR – DDTM83/service eau et biodiversité/Biodiversité - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Accueil du public sur RV : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers  
Téléphone 04 94 46 83 83  
Courriel : [ddtm-biodiv@var.gouv.fr](mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr)  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)